



COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'ANNEMASSE

I:\OMEGA300_300707\MesdocumentsP4\00_ddg2014\REFORJUD\MOTION21MARS14.wpd

**MOTION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES D'ANNEMASSE
PRISE A L'UNANIMITE EN ASSEMBLEE GENERALE
LE 21 MARS 2014
<<LA JUSTICE DU 21° SIECLE - SCENARII DE RÉFORME>>**

- **Les Conseillers Prud'hommes d'Annemasse sont opposés à tout regroupement de leur juridiction au sein d'une entité dite de première instance qui mettrait en péril la spécificité de leur Conseil en tant que Juridiction d'exception.**
- **Les Conseillers Prud'hommes sont opposés à toute tentative de mettre à mal le paritarisme de leur juridiction et souhaitent que la composition des différentes formations, en bureau de conciliation, en bureau de jugement et en formation de référé reste sous la forme qu'on leur connaît aujourd'hui.**
- **Les Conseillers Prud'hommes sont opposés à toute forme d'échevinage et souhaitent que l'intervention d'un juge professionnel ne soit autorisée qu'en cas de départage dans la forme et les cas prévus par la loi aujourd'hui.**
- **Les conseillers entendent conserver le mode de formation qui est actuellement en vigueur.**
- **Les conseillers sont attachés à l'élection prud'homale comme mode de désignation avec des améliorations permettant une participation plus forte.**